

LA MAIN ET LA BOUCHE
DU
COMMUNIANT;
OU
SERMON
DE LA CEREMOIE A
recevoir le Sacrement.
SUR CES PAROLES DE I. CHRIST,
Prenés, Mangés, Matth. 26. V. 26.
PAR ISAAC SARRAV Ministre
de l'Eglise Ref. de Bourdeaux.



A BERGERAC,
PAR ANDRE BOYSSET, Imprimeur,
M. D. C. LXVI.

E.P.

Reserve

PZ 1028-1

C 1162902

Ambros. Comm. In I. ad Corinth. cap. II.

*Non potest deuotus esse, qui præsumit
Aliter quam Datum est ab Autore.*



A MONSIEVR
DVCANDAL;
CONSEILLER DV ROY
EN SES CONSEILS.

M

ONSIEVR mon Oncle,

I'ay dessein de justifier, que dans le Sacrement la Bouche ne peut dire à la Main, je n'ay que faire de toy. Et il me semble que ceux à qui je desire le persuader devroient y avoir une disposition particulière, puis que l'on tient dans l'Eglise Romaine, qu'il y a plus que le Sacrement, & que c'est encore un Sacrifice. Car les mains de ceux pour qui l'on offroit, étoient nécessaires aux Sacrifices; C'est l'une des premières Ordonnances de l'Eternel dans le Levitique, que celuy pour qui l'on faisoit la Propitiation, mettra sa main sur la teste de l'Holocauste, lors même que sa Bouche n'y avoit point de part: car il ne mangeoit point d'offrande faite pour

son peché ; Ceremonie de la Main que le Jesuite Menochius ne regarde pas comme indifferente puis qu'il y cherche tant de Mystere. Et dans les Sacrifices de Prosperité où la Bouche avoit le Droit d'en Manger, il n'y a personne qui conteste que la Bouche ne recüst les viandes de la Main qui les prenoit. Néanmoins la Forme Romaine de Communier interdit aux Mains du Peuple tout attouchement du-Sacrement, & on le met d'abord dans la Bouche de Celuy qui se présente pour le recevoir. Mais de plus la Bouche elle-même y a fort peu de part, & quoy qu'ils insistent tant sur la Manducatio Orale, ils enseignent leurs Communians à faire promptement couler le Sacrement, pour l'avaler sans le briser des dents ni le savourer, ce qui est, comme disoit autrefois S. Athanase, Ne pas vouloir que le Fidele soit des Animaux nets qui ruminent. Permettez-moy, MONSIEVR, de vous presenter un Sermon qui traite de ce sujet, & que je le fasse paroître sous la faveur de votre Nom. Je vous dois aussi pour une juste reconnoissance de l'Amitié dont vous m'honorés, & que je cheris precieusement, ce Témoignage public de mon respect, je vous supplie de l'avoir agreable, & d'être assuré que je suis parfaitement,

MONSIEVR mon Oncle,

Votre tres humble, & tres obeissant
Serviteur, SARRAV.



LA MAIN ET LA BOUCHE

D V

COMMUNIANT,
OU SERMON

DE LA CEREMONIE A RECE-
voir le Sacrement.

SVR CES PAROLES DE I. CHRIST,

Prenés, Mangés. Matth. 26. ¶ 26.



HERS FRERES, Il y a vne Romai-
Sentence precise de Iesus- ne.

Christ notre Seigneur pour
faire recevoir dignement sa
Parole, la science des My-
steres du salut ; *Qui a oreille pour ouïr qu'il Matth 11
oïe.* Il a dedié cette maniere proverbiale X. 15.
de parler, à l'attention que merite son
Evangile, qui doit percer l'oreille, & y
être reçu par preference au dessus de tou-

A 3

Pronon-
cé à Be-
gle où se
écueille
l'Eglise
Reform.
de Bour-
deaux, le
3 Javier
1666.
jour de
Cene, en
la Presé-
ce de plu-
sieurs Ec-
clesiasti-
ques, &
Autres
Catholi-
ques de
l'Eglise

tes les paroles des hommes, qui ne sont que folie, étant cōparées à cette Sapience de l'Esprit de Dieu, & vn vain bruit qui étourdit l'oreille, au prix de cette Divine melodie qui l'a remplit agreablemēt des douces nouvelles de nôtre reconciliatiōn avec Dieu ; Tellement que si l'oreille peut être considerée comme le Parvis par lequel les disciplines passent au sanctuaire de l'ame, il faut qu'elle ouvre toutes ses portes à la parole de l'Evangile, & la reçoive d'une maniere qui réponde à la Dignité de son excellēce sacrée. Mais si le Seigneur a si bien & avec tant de justice préparé à la parole une entrée & une reception dans l'oreille, *qui a oreille pour ouïr qu'il oïe.* D'où vient que le Sacrement qui aussi est de grand prix, & qu'il n'a pas ajouté à la Parole sans un sujet considerable, étant l'objet des yeux

Lib. 19. par ses qualités visibles, ce qui l'a fait nō-
Aduers. mer à Saint Augustin *comme une parole*
taust cap *visible,* & à vn Concile de Constantino-
16. ple *la vraye Image de Christ,* n'est pas de
Septim. même favorisé par le Seigneur pour être
Vniuers. In Sext. reçu des yeux avec une veue reçueillie ?
Action. que nous entendons pour la parole, *Qui*
Nicæ. 2. *a oreille pour ouïr qu'il oïe,* & que nous ne
lissons point pour le Sacrement, *qui a des*

yeux pour voir qu'il voie. Le Seigneur h'a point pourtant negligé de recommander son Sacrement ce Saint Mystere qui est pour les Saints ; Mais ce qu'il n'a pas dit, Qui a des yeux pour voir qu'il voie , c'est que quoy qu'il soit visible dans ses signes, il ne l'a pas institué à dessein de le rapporter principalemēt aux yeux. Ce n'est pas comme ce Sacrement magnifique cét Arc de l'Eternel en la nuée coloré de feu & d'asur qu'on peut justement appeler vn Sacrement pour les yeux , & pour qui l'hōme ne scauroit avoir trop d'yeux, quand il seroit semblable à ces animaux celestes pleins d'yeux par devant & par derriere, qui furent vus de Saint Iean dans son ravissement en esprit. Le Seigneur, de quelques expressions que les hommes se soient servy, l'a destiné singulierement pour être nôtre viande , & si la viande se prend de la main & se mange de la bouche, l'ordre qu'il a donné à l'oreille pour la Parole , n'est pas plus formel, que le commandement souverain qu'il fait icy à la Main & à la Bouche pour le Sacrement, Prenés, Mangés. Nous avons medité sur ces deux paroles ausquelles nous nous restreignons à dessein , le Droit de la Main & de la Bouche du Fidele au Sacrement,

ment; Il envoie à Ierusalem ses deux Ambassadeurs Pierre, & Jean, ses Disciples favorits, *Celuy qui l'aimoit,* & *Celuy qu'il aimoit*, il les fait reconnoître & respecter à vn Juif Notable, comme deux Plenipotétiaires de Dieu, & il se fait préparer par eux vne chamble ornée comme Celle dvn Palais pour vn Grand Roy, & qui étoit encore suivant plusieurs Docteurs la figure du Ciel pour recevoir vn Dieu. Car que toute cette Grandeur regardast Iesus instituant le Sacrement, il n'y a pas lieu d'en douter, puis qu'il ne fit rien de pareil aux Pasques precedentes, où ne s'agissant que de l'Agneau de Moïse, & non pas encore du Sacrement du Nouveau Testament, il étoit seulement comme le Pere de famille parmi ses Disciples māgeants avec luy la Pasque. C'est de la sorte qu'ensuitte il fait encore le Seigneur; car ayant achevé la Ceremonie de la Manducation de l'Agneau, continuant à la Ceremonie du Pain, ajoutée par les Juifs au Sacrement de Moïse, il le prit entre ses mains, non pour le manger avec les autres, comme il venoit de faire l'Agneau de la Pasque, Il le prit en Seigneur à dessein d'en disposer Souverainement; Il le prit pour le faire servir au Sa-

crement qu'il avoit droit d'instiquer, Il le prit afin de le benir & de le rompre pour être le sçœu de son Testament ; & après l'avoir dédié & consacré à ce salutaire usage , après avoir pris en qualité de Seigneur le Pain de la Table de Moïse , & l'avoir mis sur la Table du Fils de Dieu, Il le distribuë à ses Disciples avec l'autorité qu'il a revestuë au Sacrement , Prenés Mangés . Vous sçavez dans quelle Majesté étoit cét Ange qui auoit vn livret en la main , & qui dit à Saint Iean , Pren & Devore ; Il nous est décrit descendant du Ciel environné d'une nuée , en la teste duquel étoit l' Arc Celeste , & sa face étoit comme le Soleil , & ses pieds comme des Colonnes de feu : Dans cette Majesté de lumiere & de gloire , Il dit à Saint Iean , Pren & Devore . Cét Ange , c'est le Fils de Dieu Iesus- Christ notre Seigneur , qui n'estant pas icy pour son Sacrement dans la Majesté de ce grand éclat , est revestu pourtant de même autorité , lors qu'il distribuë son Pain , & qu'il cōmande qu'on le reçoive Prenés , Mangés ; PRENEZ , c'est à dire de vos mains , de même que Iean prit de ses mains le livret que l'Ange luy presenta . Le même mot est icy employé pour les Disciples & pour le Maistre , &

Apocal.
cap. 10.



Pvsage en étant dans vn même verset si
prés lvn de l'autre , il n'y a pas lieu de le
faire Prédre de la main au Maître , & sans
la main aux Disciples . Le Philosophe ,

Aristot. dit que , si l'on n'avoit point de mains on ne
lib. 4. pourroit pas prendre ; que c'est pour cela

De Part. que *les doigts de la main sont plus longs*

Anim. que ceux des pieds , & Il se sert du même

cap. 10. terme pour dire *Prendre* , que Celuy qui

est employé par Iesus - Christ . C'est là

l'ordre dans lequel l'homme se nourrit ;

la Main est destinée la Premiere à se sai-
fir de la viande pour ensuite exerçer ce
mouvement qu'on tient luy estre le plus
naturel de porter à la bouche ce qu'elle

doit manger . Les Animaux broutent

l'herbe , & leur bouche prend elle-même

ce qu'elle doit briser de ses dents : Mais

l'homme qui est d'vne nature plus noble

a des mains pour se servir & porter à sa

bouche la viâde , qui est devât ses yeux : Et

s'il y a quelqu'vn des Animaux que l'E-

vangile mette à l'entour du Corps de

Christ pour servir de Symbole au Fidele ,

Matth. c'est l'Aigle , *Là où sera le corps mort , là*

cap. 24. *s'assembleront les Aigles* ; l'Aigle de qui

Apud les ongles crochus sont le symbole des

plaut. Vn mains qui ravissent , comme doivent être

gulæ A- les mains du Fidele qui ne scauroient avoir

guilinæ

trop de rapacité , pour cette viande sa- pro moi
crée. Je ne doute pas que ce ne fust la nibus ra- pacibus,
main qui prit du fruit des arbres du Para-
dis Terrestre ; & que ce ne fut qu'après
l'avoir reçeu d'elle que labouche en man-
geoit ; & il faloit nécessairement que ce
fust la main qui executast l'ordre donné à
Istraël au sujet de la Manne , qui est nom-
mée le Pain que l'Eternel a donné à man-
ger , *chacun en prendra pour ceux qui sont*
en sa tente , car chacun n'en mangeoit exod.cap
que pour soy . Si donc la Main étoit em- 16.
ployée dans le Paradis Terrestre & dans
le Desert , sera - t - elle paralytique dans
l'Eglise ? Si la Main qui prend première-
ment , met quelque difference de temps
jusques à ce que l'on mange , c'est vne
bien seance qui n'est pas moins due au
Pain Sacré , qu'à toute autre nourriture .
Si la Main lors qu'elle reçoit est humble ,
comme elle a de la gloire lors qu'elle do-
ne , c'est vne humilité qui est fort digne
du Sacrement , où nous recevons tant de
biens : Et si la main nous assure la posse-
sion de la chose qu'elle tient , & que les
doigts soient les liens qui luy conservent
ce que la Bouche doit māger , on ne peut
pas oster au communiant l'usage de la
Main , sans prejudicier à la certitude qu'il

reçoit de cette ceremonie. Il faut dire encore icy , que le Pain du Sacrement est vn Pain de cōmunion au Corps de Christ; Et la main ne seroit - elle pas employée dans ce sujet. Dès que le juste Simeon vid Iesus , ses mains s'avancerent pour le ferrer, ses yeux le virent, & son cœur l'aima aussi tôt. Mais ce ne fut pas assés pour satisfaire le zèle de cet heureux Vieillard, il ajouta aux mouvemens de ses yeux & de son cœur , les embrassemens de ses mains. Le Pain du Sacrement qui nous represente la Grace que nous recevons de notre Sauveur , doit être pris de nos mains pour commançer la Communion que nous y voulons avoir, & y recevoir la Paix de l'Ame,sans laquelle non plus que ce Bon Vieillard nous ne scaurions nous en aller de ce monde. Quel avantage avoit eü Simeon par dessus les autres qui étoient aussi au Temple, s'il n'eust point eü de mains pour prendre Iesus & se saisir de ce Thresor que les autres virent seulement. Ce ne fut qu'après ses Mains, que sa Bouche parla ; Ce n'est qu'après la Main du Communiant , que sa Bouche doit manger; Car je pense, que nous pouvons avec vn peu plus d'apparence faire pour notre sujet quelque Allusion à cet

exemple de Simeon , que ce Docteur qui
dans ses divins Offices , infere de ce que Gulielm
Simeon prit Iesus entre ses bras , qu'il faut Durand.
porter vn Cierge à la Main le jour de la lib7.cap
Chandeleur . Diray-je encore , que le Sa-
crement est vne viande solide qui n'est
distribuée qu'aux Forts . La parole dans
ses elemens est vne espece de Lait qui se
donne à boire aux Enfans , mais le Sacre-
ment est du Pain qu'on ne donne point à
vn nouveau né . Ainsi ne pourroit on pas
penser que de donner la Communion à
la Bouche sans que la Main l'y porte , c'est
alterer la perfection du Sacrement & di-
minuer la dignité du Communiant , chan-
ger l'un en lait , & l'autre en nouveau né ,
ne pas distinguer d'avec la parole , ny la
qualité , ny l'usage de l'Eucharistie . Je
ne voy pas pourquoy , l'on confond deux
Termes , *Prenés Mangés* , qui ont chacun
leur mouvement different ; & entre qui il
ne peut pas y avoir de contestation , puis
que la Main ne prend , qu'à fin que la Bou-
che Mange . La version Vulgate semble
elle-même plus que les autres , distinguer
ces deux mouvemens , ajoutant ce qui
n'est pas autre part , *ET Prenés ET Mangés* ;
cette particule *ET* , laissant vn petit inter-
valle , qui conserve à chacun son droit .

Mais sur tout nous avons grād sujet d'appuyer sur la remarque que nous fournit l'vniformité des Textes de l'institution du Sacrement ; Car en ce qu'en pas vn n'est omis aucun de ces deux Termes , & qu'ils ont tous également *Prenés Mangés* : Cela n'insinue il pas , que l'vn a sa propriété différente de l'autre . D'où vient que Saint Mathieu , Saint Marc , Saint Luc & Saint Paul , écrivent tous expressément *Prenés , Mangés* , & qu'il n'y a nul d'eux où on lise seulement *Mangés* ; si ce n'est qu'il y a vne action qu'exprime le terme *Prenés* , qui est autre que celle du Terme *Mangés* . Nous pouvons éclaircir davantage la Forme de prendre de la main le Sacrement avec les paroles du Celebre & Sçavant Iesuïte Maldonat , à qui nous avons laissé plusieurs raisons à produire.

Il commence par vn doute qu'il refute Cōment luy même dans la suite ; *Il n'est pas bien* in cap 26 assuré , dit-il , s'il leur donna dans les Mains & 26. ou à la Bouche ; Mais la conjecture n'est pas Matth. petite qu'il le donna dans les mains . Car le Terme , *Prenés* , est attribué plus ordinairement à la Main qu'à la Bouche . Après nous prouverons qu'il leur mit la Coupe entre les mains . Enfin s'il a eü quelque ègard à la vieille coustume des Juifs , de partager le Pain ,

Pain, il n'est pas vray semblable, que les Iuifs eussent accoutumé de porter à la bouche le Pain qu'ils avoient partagé. De plus c'a été l'usage pendant vn long-temps dans l'Eglise, que le sacré Corps de Christ fût donné aux Fidelles entre les mains, comme il se recueille de Tertullien, de Cyrille de Ierusalem, d'Augustin, de Chrysostome, & du Premier Concile de Tolede. Il me semble qu'il y en a bien là assés pour resoudre la premiere jncertitude de ce Docteur, & que le sens le plus naturel du Terme, Pre-nés, que l'exemple de la Coupe qu'on tient dans l'Eglise de Rome devoir estre prise avec plus de precaution, que le Pain Sacré; & que la vieille coutume des Iuifs de qui le Seigneur se servit pour l'institution de son Sacrement, à quoy il pouvoit encore ajouter vne autre raison d'un Docteur de son party, que les Disciples ne se remuèrent point de leur place, comme on le peut recueillir du Texte de l'Evangile, de sorte qu'il n'y a pas moyen que le Seigneur ait pu donner le Sacrement à chacun d'eux à la bouche, plusieurs étans fort loin de Christ, sont vne glose non douteuse de l'action de Christ. De plus Tertullien, qui vivoit dans le siecle Apostolique, Cyrille de Ierusalem qui décrit même sur ce

Sfort. de
Sacrific.
lib. 4 cap.
ij.

sujet la devotion des Mains, Augustin du temps de qui on dōnoit l'Eucharistie aux petits Enfans, & qui neanmoins témoigne qu'on conservoit l'vsage de donner le Sacrement à la Main, Chrysostome qui est vn Docteur de l'Eglise que Rome cherit fort dans la Controverse du Sacremēt, & le Concile de Tolede qu'elle dit avoir été approuvé par le Pape Leon, sont ce me semble des Interpretes & des Témoins, pour ce Docteur qui les reçoit quelquefois pour Iuges, qui meritoient quelque deference pour le porter à parler aussi affirmativement que ces deux Grands de sa Société : *IL LE DONNA, à sca-voir entre les Mains,* dit Emmanuel Sà, sur le verset de nôtre texte; & Salmeron,

Tractat. *Les Apôtres prirent premierement de leurs*
12. Tom 2. *Mains le Pain Sacré & le mangerent. Mais*
s'il est plus difficile qu'eux, & qu'il luy en
faille davantage, nous pouvons encore
pour grossir la nuée alleguer St. Cyprien,
Serm. de Le sacrilège, dit-il, se fâche de ne recevoir
Laps. E- pas aussi tost dans ses mains souillées le
pistol. Corps du Seigneur. Saint Basile, dans l'E-
269. *glise le Prestre donne une partie, & Celuy*
qui la reçoit la retient en toute liberté, &
*ainsi il la porte de sa propre Main à sa Bou-
 che. Saint Ambroise parlât à l'Empereur*

Theodoſe, Comment recevez-vous avec Apud
 ces mains fanglantes le tres-sacré Corps du Theodoſe
 Seigneur. Deux Canons du Concile de ret Hist.
Constantinople nommé de Trulle; lvn lib. 5. cap.
 où il est défendu de donner l'Eucharistie ^{27.}
 aux Cadaures des Defunts; parce qu'il est Sext. V.
 écrit, Prenés, Mangés. Or les Cadaures ne Can. 83
 peuvent ni prendre ni manger, parce que
 leurs mains ne peuvent prendre, ni leurs
 Cadaures manger. L'autre décrit la Ce-
 remonie des Mains du Communiant;
 C'est pourquoy si quelqu'un veut au temps Can. 101
 de la Communion, participer au Corps Tres-
 pur du Seigneur, qu'il mette ses mains en
 forme de Croix, dans cét état qu'il s'appro-
 che, & reçoive la Communion de la Grace.
 Et la suite est cōtre les Superstitieux qui
 ne vouloient pas prendre de leur mains le
 Sacrement, & le recevoient dans des va-
 ses d'or, lesquels il cōdamne comme pre-
 ferant mal vne chose inanimée à l'Image
 de Dieu. A qui nous pourrions encore
 ajoûter les Tesmoignages de Clement
 Alexandrin, de Corneille Evesque de
 Rome, de Denis Evesque d'Alexandrie,
 & enfin la pratique de tous les Grecs, qui
 retiēnent encores aujourd'hui la Cere-
 monie de donner le Sacrement à la Main
 des Communians : Mais pourquoy pro-

duire davantage de Témoins que Iesus-
Christ n'en avoit à sa Table. Neanmoins
Christ bien entendu & bien exposé par la
Premiere, la plus pure & la plus sçavante
Antiquité ; Christ presque jnterpreté par
par la plume de Maldonat même , ne ga-
gne point ce Docteur , il prend le party
contraire , & il soutient que l'Eglise , mais
selon luy ce ne sçauroit être l'Eglise An-
Cōm. id. cienne , a commencé de donner à la Bouche
le Sacrement , par un conseil mieux pris , où
il y a moins de peril , & beaucoup plus de re-
verence . N'y a-t-il pas de quoy s'étonner ,
d'alleguer les derniers siecles au dessus
du commencement , qui est Christ , & de
l'Antiquité qui l'a imité , & la prudence
& la pieté de ces Derniers , au dessus de
celle des Premiers . Mais sur tout de l'en-
tendre alleguer à ceux qui en appellent
incessamment à l'Antiquité , aux Peres ,
& aux Conciles ; Au moins y dérogent-
ils dans cette forme de Prendre le Sacre-
ment , & il n'y a que leur sagesse qui en
puisse faire le remplacement , & diminuer
l'avantage que les autres s'attribuent d'ê-
tre dans l'obeissance au Seigneur , dans
l'imitation des Peres , & dans la confor-
mité aux Conciles . Mais si sans aucun
respect ni de Christ , ni de l'Antiquité , on

a retranché avec vne autorité souveraine, & munie d'anathemes la Coupe à la Bouche ; on a bien pû oster le Sacrement de la Main des Communians. Le Iesuïte Maldonat s'appuye pourtant sur quelque exemple , disant, *qu'encore que Christ InCôn ait donné son Corps & son Sang après le re- ibid. pas, Neanmoins l'Eglise a changé cet ordre, & ne le donne qu'à ceux qui sont à jeün :* Mais ce n'est pas l'Eglise du temps des Apôtres, ni celle de quelques siecles suivans qui l'a changé. Il paroît dans le chapitre du Sacrement que Saint Paul a écrit aux Corinthiens , qu'il se prenoit après les Agapes , & il n'y a point de doute, que les Fidelles n'en ayent vsé de cette sorte , & ne l'ayent reçû après ces repas de charité jusques au troisième Concile de Carthage, qui est la premiere origine de ce changement. Encore il semble qu'ils ayent voulu conserver en partie l'honneur de ce que fit Iesus , y ajoutant cette exception, *si ce n'est un jour de l'année, à scavoir le Jeudy auparavant Pasques, auquel* Can.*la Cene du Seigneur se celebre.* Mais de plus, je ne voy pas que le Seigneur ait fait aucune Loy de l'imiter en ce qui est seulement vne Circonstance de son action , & qui alors ne pouvoit pas être autrement,

veu le dessein qu'il avoit d'instituer son Sacrement & de le celebrer , apr s avoir mang  l'Agneau de la Pasque, pour marquer plus  videmment la substitution de son Pain au Sacrement de Moïse , & m me de se servir du Pain des Iuifs qu'ils mangeoient apr s l'Agneau , pour faire recevoir plus aisement   cette Nation sa Ceremonie , & pr venir par ce Pain de la m me substance que le commun , les  blouisssem s & les imaginations de l'Esprit de l'homme , qui naturellement est foible & superstitieux , s'il en eût form  vn autre par quelque miracle. Mais *voicy des paroles de Dieu , pleines de Toute puissance ;* & je reconnois icy vn air de Commandement , & vne souverainet  de Seigneur , *Pren s ,* & peut-on se dispenser d'obeir lors que le Seigneur commande , & qu'il est si ais  de luy obeir. On a des mains pour prendre le Sacrement , & s'il y en a qui vi nent au m de sans en avoir , & d'autres qui les perdent ; Ce qui arrive , mais ce qui arrive fort peu , cela n'est pas suffisant de ch ger la L y , qui de plus considere ceux   qui elle c mande , non dans vne imperfection de la nature , mais dans son int『grit . Et si en effet il faloit changer l'ordre du Seigneur de prendre

De con-
fcr. dist.

de la Main son Sacrement sous le pretexte qu'il y a quelques Manchots au monde, il y a encore davantage de sourds; & ainsi quoique le Seigneur ait dit, pour la Parole, *Qui a oreille pour ouïr qu'il oïe*, il ne faudroit pas recevoir de l'oreille la Parole. La tare de quelques vns dans la nature n'en doit pas causer à Tous dans le Sacrement. L'Antiquité ne l'a pas crû, & outre ce que nous en avons rapporté; Le Iesuïte Corneille qui dans son Commentaire sur le 11. chap. de la 1. Epistre de l'Apôtre, aux Corinthiens, affecte de prouver que les Anciens Chrétiens recevoient l'Eucharistie avec la Main, remarque encore que c'est pour cela qu'on se lavoit premierement les Mains, & il dit même la difference qu'il y avoit entre les hommes & les femmes, les hōmes communiant avec les mains nuës, & les femmes avec vn Dominical, autrement vn certain Linge dont elles s'envelopoient la Main, & qu'on nommoit de ce nom; & peut être fendoient - ils cette différente maniere de Communier de la Main au Sacrement; les hommes la main nuë & les femmes les mains couvertes, sur vne jmitation inutile de ce que l'Apôtre prescrivoit aux Corinthiens d'avoir la teste nuë

In Ultima
vers.

pour la Parole , & mettoit le voile sur la teste des femmes pour ouïr la même Parole. Et il cite sur ce sujet le Concile d'Auxerre , & en suite celuy de Constantinople qui corrigea cette superstition. A dire le vray de la chose , la Nouveauté qu'on pratique aujourd'huy n'est qu'un point d'honneur pour le Sacerdoce Romain , & vn effet de ce dessein de s'élever toujours de plus en plus par quelque nouveau degré au dessus du Peuple , s'attribuant ce charactere glorieux de prendre seuls de leurs Mains le Sacrement , qu'ils ne veulent pas que les autres touchent ; & pour preuve de l'état qu'ils font de ce Droit Privilegié pour les Mains des Prestres , voicy deux exemples notables. Le premier est d'un Moine , qui en fit autrefois vne tentation à un Grand Roy pour l'engager d'entrer dans le Convent , & laisser là son Administration Royale , pretendant que le Droit de la Main sur le Sacrement , meritoit bien que pour l'aquerir il quittaist celuy qu'il avoit sur le Sceptre . Ne voudriez - vous - pas SIRE , luy dit - il , pouvoir tenir tous les jours entre vos mains , autant du Fils de Dieu qu'on croit que la Bienheureuse Vierge en contenoit autrefois dans ses entrailles ;

Exc.

Chronic
Richerij
Monach

& cette parole commençant de solliciter le zèle de ce Grand Prince, il luy demanda, comment il y pourroit parvenir. Prenez, poursuivit-il, notre Croix, c'est à dire notre habit, & ainsi de degré en degré vous serez élevé au Sacerdoce, & vous meritez de PRENDRE DANS VOS MAINS le Fils de Dieu. Et en effet ce Grand Prince étoit déjà surpris, si la Reine, ses Enfans, son Frere, & le bien public, qui avoit besoin de son Sceptre, ne s'y fussent opposéz, tant ce Moine luy avoit fait valoir le privilege d'honneur des Prestres de prendre seuls de leur Mains le Sacrement. L'autre qui est arrivé en notre siecle, est d'vnne grande fierté. Le Duc de Lerme avoit eu quelques paroles avec le Confesseur du Roy d'Espagne, & s'étant laissé emporter à le traitter avec grand mépris, ce Prestre luy repliqua de cette hauteur ; *A qui pensez-vous avoir à faire, votre fa-veur est bien moindre que la mienne, Sachés que vous, vous attaquez à vn homme, qui a tous les jours DIEU ENTRE SES MAINS, & une fois la semaine, le Roy à ses pieds.* Je n'ay rien je pense qui puisse plus résister à vn jnterest d'honneur, aussi Grand qu'il paroît dans les deux exemples que je viens de rapporter. Mais toutefois

Balsac.
Socrat.
Christ.

puis que Iesus-Christ n'a point favorisé les Mains des vns, à l'exclusion entiere de celles des autres, & que la prerogative est assez grande pour les vnes, de pouvoir seules donner le Sacrement, il y a de l'injustice de retrancher aux autres, le Droit & la grace de le recevoir. Le Philosophe,

Arist.lib 4. de Par tib Anim cap. 10. dit, que l'homme a reçus des Mains, parce qu'il est le plus prudet de tous les animaux; Pour qui donc après cela pourroit passer le Communiant à qui l'on osteroit les Mains; ne seroit-ce pas juger desavantageusement de sa prudence, & neantmoins elle luy est si necessaire au Sacremēt pour y bien discerner le Corps de Christ. Et si le même Philosophe reconnoist qu'il y a dans l'ame vne puissance qui se rapporte à la Main du Corps, & qu'en effet les Theologiens parlent d'une habitude qu'ils nomment la Main de l'Ame, il semble que ce seroit mutiler interieurement le Communiant, & en defendant les mouemens de l'une luy retrancher les operations de l'autre, ces actes spirituels qui sont les Mysteres de l'action de la Main, cette Foy qui embrasse Christ, comme la Main prend le Pain de Christ. Ce seroit retrancher la consolation du Fidele qui procede de toute la Communion avec le

problem
Sect. 10.

Sacrement. Les Disciples n'avoient ni fait ni consacré le Pain du Sacrement, & de même ils n'avoient rien contribué au Corps du Seigneur qui est la Grace du Sacrement; Neanmoins le Seigneur par vne faveur qui est de sa charité leur présente l'*vn* & l'*autre*, *Prenés*, le Pain avec la Main, le Corps avec la Foy. Si l'on estoit donc le Pain à la Main du Corps, on osteroit le Corps à la Foy qui est la Main de l'Ame. Il y a vn même mot pour l'*vn* & pour l'*autre*, *Prenés*, & qui se doit rapporter au Sacrement entier, non à son signe seulement, mais encore à la chose signifiée. Lors que le Prophete Ahija ayant déchiré la robe du Prince Ieroboam, luy dit, *Pren-en pour toy dix pieces*, ce terme *Pren*, se rapportoit aux dix pieces de la robe, & aux dix Tributs du Royaume, dont les vnes étoient la figure & les autres le corps; & lors que le Seigneur après sa Resurrection soufla sur ses Disciples, & leur dit, *Recevez le Saint Esprit*, Ce terme *recevez* se rapportoit & au souffle, & au Saint Esprit, dont l'*vn* étoit l'ombre, & l'*autre* la lumiere. Icy de même *Prenés*, s'entend pour le Pain & pour le Corps, la Main se faisit de l'*vn*, & la Foy de l'*autre*. Mais cela suffit pour

Lib. 4.
Orthod.
Fid. cap.
14.

la Main , à qui il est dit , *Prenés* , & qui ayant tant de tilters de sa liberté ne doit pas se contraindre & se retirer pour vn petit decret d'vn Concile inconnu , allegué par Burchard auteur de l'onsiéme siecle : Et ce qui rend d'autant plus ce Concile de Roüen , suspect ou de nulle authérité sur ce sujet ; C'est que Damasçene , ce celebre Auteur que Rome careffe entre ses Partisans , qui vivoit vn peu après le siecle où l'on marque ce Concile , nous témoigne que de son temps le Sacremēt se recevoit encore avec la Main : *Allons à luy* , dit-il , *avec une passion ardente* , & *recevons le Corps du Crucifié avec des mains composées en forme de Croix* . Voicy ce qui est demandé & qui appartient à la Bouche , MANGEZ .

Notre Seigneur a institué son Sacrement avec deux signes , le Pain & le Vin , il en a expliqué le Mystere , par son Corps & son Sang , & il veut aussi qu'on emploie pour son Sacrement deux fonctiōs , celle de la Main *Prenés* , & celle de la Bouche *Mangés* , qui exigent pareillement deux actes de la Foy ; Le premier par lequel nous recevons Christ , & l'autre par lequel nous nous nourrissons de Christ . Si donc la Main a reçu le Sacrement ce

n'est pas pour elle seule, ni pour s'en faire vn joyau qui luy appartient vniquement, c'est vne viande qui luy est donnée pour porter à sa Bouche, *Prenés, Mangés.* Le Seigneur ne dit pas, Mangeons, ni il ne paroît pas non plus qu'il ait mangé le Pain du Sacrement. Il mangea de la Pasque, parce qu'il voulut bien s'affujettir quelque temps à l'Alliace dont elle étoit vn Sacrement, & que son Pere étoit le Seigneur de ce Sacrement. Mais luy-même étant le Seigneur de celui-ci, non plus que le Seigneur du Sacrement de la Pasque n'en mangea point, on peut dire aussi que le Seigneur de l'Eucharistie n'en a point mangé; Ce qu'il a pris entre ses Mains le Pain du Sacrement, c'a été non comme ses Disciples en le recevant, mais pour le donner, & ce qu'il leur enjoint en suite, *Mangés,* c'est pour accomplir l'usage du Sacrement dont il n'a pas besoin, & qui leur est fort nécessaire. S'il n'y a point de Ceremonie singuliere prescrite à la Main par le Seigneur pour prendre le Sacrement, je ne pense pas non plus qu'il en faille faire pour la Bouche. Il suffit de faire ce qu'on entend naturellement par *manger*, c'est à dire briser & diviser avec les dents ce qu'on a reçu, le

mettre en pieces & le mâcher jusques à luy changer sa figure : C'est de cette sorte que l'on mange , & l'entendre autrement c'est ne pas reconnoistre l'essence & la forme de la manducation , même suivant vn celebre Docteur de Rome , qui dans son Vocabulaire Theologique , *qui dit manger , dit briser , & autre part , mâcher.* En effet , si manger n'étoit autre chose que recevoir par la Bouche ; il n'y auroit nulle difference entre manger & avaller , quoy qu'elle soit grande au sujet de la nourriture lors qu'on reçoit des choses solides comme du Pain . Ionas fut englouty par vn grand Poisson , mais non pas mangé , parce que ce Monstre ne le Mâcha pas , mais l'avalla , dit Saint Hilaire . De là vient dit Paulin l'Evesque de Nole , que l'ayant englouty sans le manger , ce grand Poisson ne laissoit pas d'être à jeun , & Ionas fut sa proie , & non sa viande . Et d'autres écrivent de même sur ce sujet , que Ionas étoit dans ce grand Poisson , comme dans vn Cabinet , ou dans vn Navire ; ou plutôt dans vn sepulchre où il ne devoit pas être mangé , c'est à dire brisé ni divisé , pour être vne vraye & parfaite figure du Corps de Christ , qui devoit être conservé entier dans le ro-

Alten-
staig in
voce má-
ducare.

In Psalm
68.

Carm.
ad Cy-
ther.

cher de Ioseph. Dans la premiere confession de Beréger que le Cardinal Humbert composa par l'ordre du Pape Nicolas II. qui l'a fit prononcer à cet Archidiacre d'Angers, il y est parlé expressément de briser des dents, pour dire manger. Et vn Evesque qui écrivit quelque temps après soutient fortement cette expression pour le Sacrement. *Il n'y a point de raison pour dire que la dent ne puisse toucher ce que la Main touche, ven que comme l'attouchement appartient à la main, aussi fait-il à tout le corps.* Partant tout ce que la Main touche peut être aussi touché légèrement, étant vn corps solide pourquoy ne peut-il être touché plus fort ce qui est être brisé. Saint Augustin confirme ce sentiment, que les dents sont de l'essence de la manducation corporelle; car lors qu'il luy oppose la manducation spirituelle, & qu'il dit, *Il ne faut pas apprester les dents, mais croy & tu l'as mangé;* il suit nécessairement que cette manducation qui ne se fait point par la Foy, se fait avec les dents, & qu'il faut y apprester les dents. On doit donc satisfaire à la parole du Seigneur qui a dit, *Mangés, & n'a pas dit autrement;* & la pieté est bien plus grande de s'attacher à faire avec simplicité ce qu'il a commandé, que de chercher de

De con-

scr. Di-

stinct. 2.

cap. 42.

Guilm.

lib. 1.

contr. ec-

renger.

Tract. 25

in Iohann.

Alten-
staig. in
spirituali
mandu-
catione
masticce-
tur per
fidem.

foy-même vne maniere nouvelle qui n'est pas suffisante : Car il est necessaire de s'assujettir à ce que le Seigneur a ordonné pour accorder le Mystere avec la Figure, & se bien aquiter de ce Mystere qui se perd, & ne paroît pas dans son air & dans sa grace, si on luy change le charactere & les traits de sa figure. Car cét acte de manger qui partage & qui brise le pain, qui le met en pieces & le prepare pour servir d'aliment, represente fort bien si on ne le déguise pas, même suivant ce Docteur déjà allegué, cét acte de la Foy qui s'attache au Corps de Christ , & que je conçois different de ce premier acte de la Foy par lequel nous le prenons. Le premier n'est que pour l'vnion generale avec le corps de Christ , à laquelle le Fidele commence de parvenir par son moyen, mais celui-ci se le prepare, afin que pressant & avançant de plus près cette vnion, il se le rende vne vraye nourriture de l'Amre. Cette Foy dans son actio & dans ses mouvemens , a comme des dents mystiques qui avec leur application divisent leur objet , & le mettent en état d'être reçu, non généralement sous l'idée du Salut, mais pieces à pieces, comme le détaille Saint Paul, la Sapience , la Iustice,

ce, la Sanctification, & la Redemption. Ils le retiennent, ils le pressent, & le partagent en morceaux pour fournir à l'avidité de la faim sacrée de l'ame. Car de même que Dieu ; quoy qu'il soit indivisible en son essence ; ne peut pas bien être compris de nous qu'il ne soit divisé par les conceptions de notre intelligence ; Il en est de même de Dieu manifesté en chair, dont la grace est trop forte pour nous, si elle n'est divisée pour devenir un aliment aisné & salutaire à l'Ame. Ce qui se doit entendre d'une meditation active, qui presse son objet & le rumine, qui se le joint & se le rend propre, qui s'applique sa Sapience, pour y avoir part, & être illuminé de la clarté de son Esprit. Sa justice pour jouir de l'absolution, & de la paix de la conscience qui en est inseparable ; Sa sanctification pour être regeneré par sa vertu Divine, & pour en obtenir un nouveau cœur qui soit le principe d'une nouvelle vie, & sa Redemption qui établis & fortifie l'esperance de la Resurrection de la chair & de la gloire accomplie de l'Ame & du Corps dans le Sanctuaire de l'Eternité ; qui s'y attache enfin d'une maniere intime & particulière, à luy dire, comme Saint Thomas,

es mon Seigneur & mon Dieu. Iesus Christ qui n'est pas ainsi reçu par ce second acte de la Foy, n'est que pris & non pas mangé, & toutéfois pour la perfection de la Communion, ce n'est pas assés de prendre de la Main le Pain, il faut le manger de la Bouche. Ce n'est pas assés de prendre generallement avec la Foy le Corps de Christ, il faut par vne Foy active & pressante manger le Corps de Christ, & s'y vnir & se l'incorporer le plus étroitement qu'il est possible, afin qu'il soit vne nourriture vivifiante. Le Sacrement exige donc la manducation corporelle pour le Pain qui est son signe, & la manducation spirituelle pour le Corps de Christ, qui est sa Grace & son Mystere. Deux Actes, l'un du corps & l'autre de l'esprit, dont le Pape Gregoire dans le sujet de l'autre partie du Sacrement, tire la conformité aux deux Poteaux du 12. de l'E-

In Hom. xode, disant, qu'alors le sang est mis sur Paschal. l'un & sur l'autre Poteau, quand on ne le prend pas seulement de la bouche du corps, mais encore de la bouche du cœur. Sous la dispensation de Moïse, Ceux pour les pechez de qui le Sacrifice étoit offert ne mangeoient point de la chair des Victimes immolées; leur bouche n'y avoit nul-

it. 22.

Evang.

le part , parce qu'aussi il n'y avoit rien à manger pour leur ame ; C'étoient des Victimes imparfaites qui n'exploient pas les pechés & n'ôtoient que les Souillures corporelles ; & comme la pluspart de ces souillures consistoient dans l'attouchem-
ment , il suffissoit de toucher exterieure-
ment ces Victimes , afin de participer à leur vertu par les choses de dehors . Mais sous le Nouveau Testament où Christ nous est donné sous l'égard d'une Victime d'expiatiō , & d'un Agneau immolé pour ôter réellement les pechés du Monde ; Nous avons un ordre exprés de manger , & le Sacrement par son Pain fournit à notre bouche sa viande sensible & qu'elle doit divisor avec ses dents , & à notre Ame le Corps de Christ , qui est le sujet de sa manducation , & qu'elle doit divisor avec les Actes de sa Foy & de sa meditation , la Bouche & l'Ame ayant icy chacune leur aliment & leur fonction , comme nous l'avons premierement remarqué de la main & de la Foy ; A moins de le faire on ne jouit pas des Fruits du Sacrifice de Christ . Si nous ne les prenons avec cette Main à qui il a dit , Prenés , ils demeurent sur l'arbre de vie , & il n'y a par maniere de dire , que nos yeux qui en reçoi-

vent quelque plaisir, de les voir, & si les ayant cueillis de nos mains, ils y demeurent, & nous n'obeissons pas à l'ordre du Seigneur, qui a dit encore, *Mangés*, nous les touchons seulement, mais nous n'en sommes pas nourris; il ne nous fert de rien que ce soient des Fruits de Vie, leur vertu n'entre pas au dedans de nous, elle leur demeure, & nous n'en recevons nulle grace. C'est là la nécessité de manger le Sacrement, que la main a pris, & celle d'obeir à la parole de Christ, *Mangés*, Mais aussi pour le faire il faut laisser le Sacrement dans l'état que le Seigneur l'a préparé; car j'avoue que l'ame n'y a pas de quoy manger, si on luy ôte le Corps de Christ qui est rompu, & qu'on luy présente vn corps, qui n'est ny celuy qui est né du sein de la Vierge, dans la forme que les Sages d'Orient l'ont adoré, ny celuy que les Iuifs & les Romains ont cloüé sur la Croix dans l'état de ses douloureuses & ignominieuses souffrances, ny celuy qui regne à présent dans le Palais de la Majesté Divine, où il est assis à la Droite du Pere, maniant le Sceptre de l'Univers avec vne gloire qui est le ravissement des Esprits qui habitent dans cét Auguste Domicile; mais vn Corps qui n'est pas

vn Corps, & qu'on dit avoir l'existence Bellart
d'*vn Esprit*, que la Nature n'a point vû, lib. i. c
que la Raison ne connoit point, & que Euchar
les Escritures sacrées ne revelent pas, le cap. 14.
moien que l'Ame mange ce Corps du
Seigneur. La Bouche ne trouve pas aussi
à manger dans le Sacrement si on luy ôte
le Pain, avec qui on trouve étrange que
le Corps de Christ ait vne vnion Sacra-
mentale, & cependant plusieurs de leurs
Docteurs, Damascene, Alcuin, & Ru-
pert, ont crû même qu'il y avoit vne vniō
d'affomption : Et dans la vérité Iesus-
Christ n'a pas dédaigné de s'vnir person-
nellement avec nôtre chair vile & con-
temptible. Car pour les Hosties, dont la
tenuïté fait dire à l'Interprete de l'ordre
Romain qu'elles *ne peuvent recevoir le Apud
nom de Pain*, elles sont destinées à tout au-
tre chose qu'à nourrir, & n'en ont aucune dr. Li-
vertu. Il n'y a pas assurement dans leur turg. cap.
menuë substance de quoy satisfaire à l'or- 27.
dre du Seigneur, *Mangés*. Iesus-Christ
multiplia les Pains, pour donner à man-
ger aux Troupes qui l'avoient suivi; &
quelle maniere nouvelle que pour don-
ner à manger aux Communians, bien
loin que ce soit des Pains multipliés, atte-
nuér & alterer tellement le signe qui doit

être du Pain , que ce n'est plus du Pain , ni dans le nom , ni dans la chose , ni dans l'apparéce , ni dans la réalité , ni aux yeux , ni à la main , ni à la bouche : Aussi , bien loin que ces Hosties soient données pour manger , c'est le contraire , afin que la Bouche ne mange pas . Car si elle mangeoit elle jugeroit du Sacrement comme elle juge des autres viandes , & elle découvriroit la vraye difference du signe du Sacrement , d'avec la chose signifiée ; de ce qui luy est donné , & de ce qui appartient à l'Ame ; Mais les Hosties qu'on ne donne pas à la Main pour les prendre , & où la Bouche ne trouve pas à manger , servent de quelque mystere à établir la créance qu'il n'y a que le Corps de Christ dans le Sacrement . Suivant ce dessein , ceux qui reconnoissent des Sacremens en qui il n'y a point de signes visibles , & d'une substance materielle , cōme sont quelques - vnes de ces Ceremonies à qui ils affectent religieusement de donner le nom de Sacrement , eussent eu aussi tôt fait d'aneantir icy toute sorte de substance , d'autant plus qu'ils l'interdisent tout à fait à la Main , & ne la laissent qu'en partie à la bouche , par qui il faut qu'elle passe , comme ce que l'on boit , ou ce que l'on

avalle ; & non comme la viande qu'on mange ; mais si cela sert à leur dessein , cela s'écarte fort du cōmandement que le Seigneur a fait à Eux & à Nous, *Prenés, Mangés.* Ou remarquez enfin que le Seigneur joint la Devotion de prendre & de Manger , *Prenés Mangés*, il ne veut pas qu'on en vise comme ont fait depuis, quelques Chrétiens du troisième siecle, & qui firent passer leur erreur jusques au cinquième , qui permettoient aux Communians de prendre le Pain , & de le garder ; de l'emporter chés eux , & de ne le pas donner si tôt à leur Bouche. Ce qui étoit avoir de la curiosité pour le Sacrement , & non l'appetit de s'en nourrir ; ou bien s'être à soy - même avare du Sacrement , & ne jouir pas de ce qui est donné seulement pour en vivre. Saint Cy- Serm.de prien en rapporte vn exemple que le Ciel Lapſ. condamna par vn signe de Iugement de Dieu. Il parle d'vne femme qui avoit sacrifié aux Idoles , qui ouvrant son cofre pour en tirer le Sacrement qu'elle avoit pris auparavant , & qu'elle vouloit alors manger, elle en fut aussi tôt empêchée par des flâmes qui s'alumerent subitement & qui retinrent sa main de s'avancer davantage, ce feu du Ciel luy en fai-

sant vne défense terrible pour elle. Pour quoy aussi ne portoit elle pas le Sacrement à la bouche dés qu'il fut donné à sa main. Peut-être que par le moyen de cette sacrée nourriture , son Ame entretenue dans le bon état, n'auroit pas souffert que ses mains devinssent idolâtres : Mais ayant différé de manger , elle en devint indigne , & elle merita de voir où elle croïoit qu'étoit son Thresor , vn signe effroïant de Dieu au lieu du Sacrement qu'elle avoit trop negligé. Elle se laissa avoir faim du Sacrement dans vne fureur que son crime avoit causé , & non dans cette passion qui est vne avidité de zèle ; & comme vne personne dans l'état de la faim est capable de manger de toute sorte de choses , elle mangea des choses sacrifiées aux Idoles ; mais cela n'étant pas capable de la rassasier , & sa grande faim n'étant pas diminuée ; enfin outre le feu brûlant qui s'alume alors dans les entrailles , elle eut encore devant ses yeux vn feu Celeste. Heureuse , si dans son malheur , ou plutôt dans son crime , si le Seraphim qui vola vers Esayé avec ce charbon ardent à qui vn Ancien a comparé le Pain de la Communion , eut enfin de même touché de ce feu Celeste sa bouche , & luy eut dit ,

voicy cecy a touché tes levres , & pourtant Esaye ton iniquité s'en ira , & la propitiation sera chap. 6. faite pour ton peché. Cette mauvaise coutume de prendre le Pain sans le manger & de le porter chés soy fut introduite durant le temps des persecutions , mais enfin quelque apparence de raison & de pieté qu'il y eut alors à le faire , elle fut enfin condamnée par le Concile de Saragosse , & vn peu après par celuy de Tolède , mais le Seigneur l'avoit déjà défendue , si l'on eut bien pris garde à ces paroles du Sacrement , *Prenés Mangés* , dont l'vnne n'a pas plûtôt commencé la Communion au Sacrement que l'autre la doit continuér & l'achever ; Ajoûtions dans vne Compagnie de Fidelles puis qu'il dit à plusieurs , *Prenés Mangés* . Ce n'est pas vn repas pour vn particulier , c'est vn festin pour l'Eglise . Celuy qui l'a préparé le distribua à ses douze Disciples , & ne l'a destiné qu'à vne Communauté de Fidelles ; *Prenés Mangés* . Puis que c'est le Pain du Seigneur , c'est vn Pain qui doit être commun , disent plusieurs Anciens Docteurs ; Tu te le rens propre comme s'il n'étoit pas du Seigneur , mais de toy , lors que tu le manges seul . Saint Paul dit que le Pain du Sacrement est vn Pain de Cō-

munion ; & comment est - il vn Pain de Communion lors qu'on le mange seul ; C'est plutôt vn Pain de division. C'est faire directement, contre l'institution du Sacrement qui est destiné à rejoindre & réunir dans l'Eglise ceux qui sont divisés dans le monde par tant de sorte de convoitises charnelles. Que Saint Pierre Mange luy seul & sans Compagnie de qui

A&t. cap. 10. que ce soit, des animaux, des bestes sauvages, des reptiles & des oiseaux du Ciel du grand linceul lié par les quatre bouts ; La voix du Ciel luy est adressée à luy seul, *Pierre leve toy, tué, & mange* ; Mais au Sacrement, ni Pierre ni qui que ce soit ne doit manger seul du Pain sacré : Car la voix du Seigneur s'adresse à tous, non à Saint Pierre, non à Saint Iean, Pren & mange, Mais vniversellement à tous, *Prenés, Mangés* ; Que si l'on dit que celuy qui est seul offre vn Sacrifice, cela n'est pas du Mystere, & est directement contre les paroles du Seigneur, *Prenés Mangés* ; De quoy se met-il en peine, il n'est plus question de Sacrifice : Celuy de Christ nest-il pas suffisant, n'est-il pas accomplly, il n'est pas question de donner à Dieu, mais de recevoir ; Le Seigneur ne demande pas icy, il donne, *Prenés mangés* : Ce n'est

pas nous qui parlons pour luy dire, *Leve-Genes. toy & mange; Quelle viande d'appetit, cap. 27.* quel Pain apprête presenterions-nous à ce Seigneur, qui nous a dit il y a long-temps, *si j'avois faim, je ne t'en dirois rien,* Psalm 50 car la terre habitable est à moy, & tout ce qui est en elle, & qui loin de vieillir comme le Patriarche, est le même aujourd'huy & hier. C'est luy qui parle à nous, c'est son Mets exquis qu'il nous presente, c'est son Pain qu'il nous donne, c'est à sa Table que nous sommes assis; c'est à nous enfin à qui il manque toutes choses, & qui n'avôs rien que ce que nous recevons de sa Liberalité & de sa Grace, qu'il dit, *Prenés Mangés.*

Iusques icy, Chers Freres, vous avez vû la Main & la Bouche du Communiant armées, & dans le combat pour leur cause; Il est temps qu'elles reviennent, & comme sans doute c'est avec succès, il est temps que nous leur apportions du Pain: Même du Pain plus excellent que le Pain que Melchisedec apporta à Abraham vainqueur, du pain du Sacrement de Christ. Il est temps après avoir étably ce que nous devions A LA CEREMONIE A RECEVOIR LE SACREMENT, & écarté les nuages qui obcurcisoient sa simplicité & son Mystere,

de se disposer à participer au Sacrement même soiés FIDELES, principalemēt zelés & violés pour en ravir les graces, & avec vne pieté digne des choses saintes, mettez - vous en état de venir à la Table de Christ Prendre & Manger, Goûter, combien le Seigneur est Bon. Voici de la part du Seigneur toutes choses sont prestes ; la Table est devant vos yeux, elle est servie du Pain du Seigneur, & il ne donnera pas son Pain sans son Corps : Seulement, vous-mêmes, soyez prêts ; ne retirez pas votre Main, Ouvrez votre Bouche, Prenés Mangés : Nous n'entreprendrons pas de faire la leçon à vos Mains, pour vous imposer la Ceremonie des Mains en Croix des Peres de Constantinople, ou celle de Saint Cyrille à ses Neophytes, qui leur disoit autrefois.

cateches *approchant de la Communion, n'en approchez*
Mystag. *pas avec vos mains étendues ni avec les*
5. *doigts ouverts, mais faisant de votre Main*
gauche le siège de votre droite, comme de-
vant recevoir le Roy, & creusant la paulme
de la Main, Recevez le Corps de Christ en
diant, Amen. Nous ne vous ouvrirons
point non plus la Bouche avec Mystere, &
nous ne prescrirons rien qui le sente, ni à
vos levres, ni à votre langue. Christ ni

ses Apôtres ne nous ont rien enseigné qui vous assujettisse scrupuleusement sur ce sujet ; Il est même assés bien de ne rien changer à la simplicité de la nature afin que l'on puisse mieux discerner & juger de la vérité du Pain , & ne pas confondre l'élément avec la grâce , l'intégrité du Sacrement exigeant que l'un subsiste sans se perdre dans l'autre . Imités simplement & avec un mouvement sans affectation ce que le Seigneur a ordonné pour le Dehors , & faites l'effort pour le Dedans afin de vous vnir avec vôtre Sauveur , qui continuant de vous communiquer les richesses de sa Grace , se présente à vous en particulier dans le Sacrement . Il est luy-même aujourd'huy vôtre Hôte & vôtre Festin ; La parole qui jointe au Sacrement , vous dit , *Prenés Mangés* . Il vous donne son Pain pour gage que son Corps vous appartient , *Prenés* , Il veut même pour vous donner vne plus forte assurance de cette Grace , que ce Pain soit ferré au dedans de vous , & incorporé dans vôtre chair , *Mangés* . Tendés vos Mains , ouvrés vôtre Bouche ou plutôt élargissez & ouvrés vôtre cœur : Christ se donne luy-même à vous , Il n'est pas mort seulement en general pour le Monde , il se don-

ne aujourd'huy à vous en particulier, *Prénés*, Et pour vous rendre inseparable vôtre Sauveur; vous avés par dessus Simeon qui le prit seulement de ses Mains le droit de le mettre audedans de vous, & de l'y faire demeurer *Mangés*; si bien que l'ayat pris & mangé vous pourrez dans cette étroite vñion en laquelle vous serez avec luy, comparoître avec confiance devant le Thrône de Dieu , & n'ayant point de justice en votre personne à luy presenter, luy offrir son propre Fils , voila , ô Dieu, ma Rançon pour le prix de ma liberté; Mon Holocauste pour mes pechez , mon payement pour mes debtés; Ma satisfaction pour ta Iustice , mon Iesus est en ton Fils, mon cœur y cherche sa vie; Mon Tout est en ton Fils, en ton Fils qui est en moy. Entre pour moy en conte avec luy, depuis qu'il est entré par grace en moy, Demande luy ce que tu as à me demander ; Depuis qu'il s'est donné à moy , je le presente pour moy , & puis qu'il veut bien être ma viande , Tu veux bien qu'il soit mon salut. Je te Prens & je te Mange , ô mon Iesus, je prens & je mange ton Pain & ton Corps dans le Sacrement, Cette Grace me suffit. Me suffit contre tous les maux, la peine & la coulpe, la misere & la

corruption. Quelle merveille, Christ se donne luy-même à prendre & à manger, Prenés Mangés. L'Éternel dit à Adam & à Eve, *voici je vous ay donné toute herbe Genes. portant semence, étant sur toute la terre, & cap. 1. tout arbre ayant en soy fruct d'arbre portant semence, ce qui vous sera pour viande.* Rien que des herbes & quelques fruits d'arbres à Adam. Et le Fils de Dieu dit à ses Disciples, *Prenés Mangés, Ceci est mon Corps ; Non seulement le Pain, mais le Corps ; à Adam encore juste quelques herbes & quelques fruits vous seront pour viande, Prenés Mangés.* Là, le Pere donne quelques creatures à Adam son Image, & pour entretenir seulement quelque temps vne vie temporelle. Et ici le Fils donne le Createur même à ceux qui sont engendrés à la ressemblance du peché ; Il leur donne leur Seigneur pour leur être vn principe d'une gloire immortelle. La Bonté étoit pourtant égale à la Nature, mais la Grace a abondé par dessus la Nature, & par dessus le peché, autant que le Pain par dessus les Herbes, & le Corps de Christ par dessus quelques Fruits. Là, l'homme fut mieux nourry que les bestes, mais ici le Corps de Christ seroit vne viande delicieuse pour les An-

ges, qui n'êtans pas appellez ni à le prendre ni à le manger, se tiennent panchés dessus pour en contempler les merveilles. Mais aussi Iesus étant vn si riche don de la Grace, si le peché est au dedans de vous par la condition de vôtre naissance, il ne faut pas qu'il y demeure par les affections charnelles de vôtre vie. Le Corps de Christ ne peut pas loger avec le corps du peché. Dans la Nature, il a fallu vne Vierge pour le contenir; Dans la Grace, il faudroit encore s'il se pouvoit, vne Vierge. Pour la Nature, le Corps mort a été mis dans vn sepulchre neuf, pour la Grace vn nouveau cœur n'est pas moins requis. Christ mort dans le Sacrement, n'appartient qu'à ceux qui sont nouvellement crées, selon Dieu en justice & en vraie sainteté. C'est à ses Disciples, & non aux Disciples du Monde qu'il dit, *Prenés Mangés.* Oseriez-vous approcher de la Table du Seigneur sans avoir les Mains pures & la Bouche nette. Saint Ambroise disoit autrefois à l'Empereur Theodosie, qui avoit répandu beaucoup de sang dans Thessaloni^{nique}; *Comment avec ces mains dont découle encore le sang injustement répandu oseras-tu recevoir le St. Corps du Seigneur. Avec quelle temerité recevras-tu à ta bouche*

che le Calice du precieux Sang, à ta bouche qui
 par la fureur de ses paroles a causé une si in-
 juste & si grande effusion de sang. Ce n'est
 pas à des mains souillées de rapine, de frau-
 des & de séualité: Ce n'est pas à des mains
 Rouges de crimes, que Iesus dit, *Prenés*;
 Ce n'est pas à des bouches impures & qui
 vomissent incessamment des profanations
 & des blasphemes, qui ne benissent jamais,
 & qui maudissent toujours, que Iesus dit
Mangés. Ce n'est pas à ce cœur de l'hom-
 me d'où sortent les mauvaises pensées, les
Adulteres, les *Paillardises*, les *Meurtres*, les St Math-
Larcins, les mauvaises Pratiques pour avoir cap. 15.
 le bien d'autrui, *Les Méchancetez*, la *Frau-*
de, *l'Insolence*, le mauvais *Regard*, le *Blas-*
pheme, la *Fierté*, la *Folie*. Ce n'est pas à ce
 cœur qui est vn égoût de tant d'immondi-
 ces que Iesus dit *Prenés Mangés*. S'il per-
 met que les mains prennent le Pain elles
 ne prendront pas le Corps du Seigneur:
 Encore si nous en croyons Saint Cyprien,
 le Ciel leur a quelquefois enlevé le Pain
 qu'elles avoient, non pris, mais usurpé;
 Nous recitant d'un Communiant qui après
 avoir sacrifié aux Idoles s'étant présenté à
 la Table où il reçût de la main le Pain du
 Sacrement, Comme il crût manger en
 portant à sa bouche ce qu'il avoit pris, il
 trouva qu'il n'avoit que de la cendre en la

Serm. de
Laps.

main. C'étoit la cendre qu'il devoit mettre sur sa teste avant que d'avancer sa main pour prendre le Sacrement; c'est à dire, il devoit s'humilier & se sanctifier par la repentance avant que d'aller à la Communion; Il devoit avec vn cœur brisé & penitent aller demander l'absolution, avant que d'aller avec vne main ouverte demander le Sacrement; Mais qu'il permette que la Main porte le Pain sacré à la bouche, il n'a pas quelquefois permis que la bouche le mangeast sans prodige: Le même Auteur fait mention d'un Communiant indigne à qui la langue fut arrachée par un effroyable Jugement de Dieu; & s'il n'arrive rien d'étrange ni à la Main ni à la Bouche, il nous dit encore qu'il y a eu des Communians agonisés du Diable, semblables à Iudas, qui après avoir pris & mangé le Pain, le diable, entra en luy, & le bourella avec tant d'horreur qu'il se deffit luy-même ne pouvant pas vivre davantage dans ce cruel état. Et enfin quand la Main, la Bouche, & la Personne entière, n'aura nulle part à ces tristes accidens de l'Eglise de S. Cyprien; Qui vous exemptera de n'être pas traitrés comme les Communians de Corinthe, à qui l'Apôtre écri-

I. Cor. cap. II. V. 3^o. voit autrefois, Pour cette cause plusieurs sont foibles & malades entre vous, & plusieurs dorment, Foibles, Malades & Morts, Affli-

gés extraordinairement pour le mépris du Sacrement, par la même main qui avoit autrefois avec miracle, fortifié ceux qui étoient en langueur, rendu la santé à ceux qui l'avoient perdue, & ressuscité, ceux que la mort avoit fait descendre dans le sepulchre; Foibles, Malades & Morts, qui meritoient fort d'avoir souffert, puis qu'ils auoient tant fait souffrir le Sacrement par leurs pechez. Ne vous exposez pas, mes Freres, aux jugemens du Ciel, ni pour vous enseigner la préparation au Sacremēt, ni pour recevoir un rude châtiment de n'y avoir pas participé dans la sanctification qui est due aux Saints Mysteres. *Lavés - vous, nettoiés - vous,* & qu'il ne tienne pas à votre cœur, que vous ne soiés biē disposés pour être rassasiez des biens du Sacremēt; qu'il demande ce qu'il ne peut pas faire, & qu'il obtienne de Dieu par ses vœux ce qu'il ne peut pas accomplir de ses forces. Que s'il y a quelque retrāchemēt à faire, & que ce cœur n'ait pas le cœur d'y travailler, ni le pouvoir de s'en bien acquitter; Au moins que ce cœur prie pour vous, qu'il fasse requeste au Seigneur pour vous. Separe de moy, Seigneur, ce qui n'est pas semblable à toy; Cōsume au dedans de moi ce qui est déplaisant à tes yeux; n'épargne point ce qu'il y a d'indigne & d'impur, afin qu'ayant séparé & aboly ce qu'il y a de

mauvais en moy, je sois en état de prendre,
 de mäger, & de me nourrir de la Grace qui
 est en Toy. Pour cét effet, que vos cœurs se
 tiennent élcvés en haut, & puissse vôtre bou-
 che répondre en verité à l'exhortation qui
 s'en faisoit à l'Eglise, *Nous les avons au Sei-*
gneur, Alors n'en doutés pas, vous vivrés
 du Sacrement que vous aurés pris & man-
 gé : Non comme ceux qui ont autrefois af-
 fecté de ne prendre & de ne manger point
 d'autre Pain, que celuy du Sacrement, pour
 n'avoir aucune nouvelle substance en leur
 corps qui ne procedast du Sacrement, vous
 vivrés des fruits du Corps de Christ, de son
 Esprit de sanctificatiō & de consolatiō, du
 sentiment de vôtre absolution, & de l'espé-
 rance de la glorieuse éternité ; Alors en re-
 çevant le Sacrement vous pourrés répôdre
 aux paroles du Dispensateur des Mysteres,
Prenés Mägés, Cecy est mon Corps rompu pour
vous ; Répondre di-je, non seulement avec
 verité, mais avec vne verité plene de grace,
 AMEN, AMEN, même avec vn sentiment de
 justice, de paix, & de joye par le S. Esprit,
 redoubler AMEN, AMEN ; pour après benir
 avec vne celebre recônoissance cét Illustre
 & Charitable Sauveur qui a bien voulu
 vous admettre à son Grand Mystere.

